

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **27 mai 2013**

Délibération n° 2013-3916

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à l'association Techtera pour son programme d'actions 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 mai 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vullien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévêque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Braillard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. David G.), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Hugué (pouvoir à M. Quiniou), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Jacquet), Ollivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bab-Hamed, M. Darne JC., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Conseil de communauté du 27 mai 2013**Délibération n° 2013-3916**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à l'association Techtera pour son programme d'actions 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Labellisé en juillet 2005, Techtera est le pôle de compétitivité centré sur les textiles techniques et matériaux souples de la Région Rhône-Alpes. Il a vocation à accroître la compétitivité des entreprises par le biais de l'innovation collaborative.

Sa position de leader européen sur les textiles fonctionnels est désormais reconnue. En effet, le territoire rhônalpin produit 12,5 % du tonnage européen (plus de 300 000 tonnes) représentant près de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, concentre 10 000 emplois qualifiés et se compose d'un tissu régional très dynamique regroupant 140 entreprises parmi lesquelles des leaders mondiaux (Porcher, Hexcel, Ferrari, Thuasne, Gibaud, Ganzoni, etc.). La présence de centres techniques et acteurs académiques notoires tels que l'Institut français du textile et de l'habillement (IFTH), l'Institut textile et chimique de Lyon (ITECH), l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon, l'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL1) vient confirmer ce leadership.

L'évaluation nationale de la politique des pôles de compétitivité en 2012 a classé Techtera parmi les 20 pôles les plus performants de France.

a) - Objectifs

L'ambition stratégique du pôle Techtera consiste à développer une filière industrielle basée sur 3 axes complémentaires :

- soutenir l'innovation technologique et lever les verrous technologiques, organisationnels, structurels ou de marché,
- faciliter la montée en puissance de l'innovation dans les très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) en leur offrant un environnement facilitateur et incitateur,
- porter les innovations sur les marchés en développement.

A travers l'action du pôle, la Communauté urbaine de Lyon souhaite faire émerger des projets collaboratifs et favoriser la production d'innovations génératrices de valeur ajoutée, conforter l'ancrage des entreprises, promouvoir les compétences locales, renforcer les liens entre les entreprises locales et les centres de recherche et développement (R&D) pour développer l'innovation, la collaboration entre les grands groupes et les PME, renforcer la filière locale et encourager la création d'emplois. Techtera représente un des atouts essentiels de la politique de développement économique en faveur de la filière des écotechnologies que la Communauté urbaine met en œuvre.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012

Par délibération n° 2012-2822 du 19 mars 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'association Techtera dans le cadre de son programme d'actions 2012 relatif à l'animation du pôle de compétitivité Techtera.

Fin 2012, le pôle compte 116 adhérents dont 90 entreprises, parmi lesquelles 71 PME, 23 centres de formation et de recherche. Le programme d'actions 2012 s'est notamment traduit par :

- l'organisation de 14 "ateliers de l'innovation" répartis sur les thématiques des axes stratégiques du pôle (valorisation du carbone dans les composites ; la chromatogénie par exemple) et de 3 ateliers compétitivité sur le financement de la croissance, la normalisation dans le processus d'innovation et la protection de l'information et la sécurité économique,
- l'animation d'un atelier valorisation sur les résultats du projet Silicotex,
- l'animation d'un atelier textile grands comptes visant à mettre des PME en relation avec les donneurs d'ordre potentiels et à transférer les technologies textiles vers des secteurs non textiles,
- l'animation du programme européen "Euromatière", commun aux pôles Axelera, Plastipolis et Techtera ayant pour objet la sensibilisation des PME aux projets européens,
- l'accompagnement de 22 projets collaboratifs dont 3 financés par l'Union européenne, 7 à travers le Fonds unique interministériel (FUI), un projet structurant pour les pôles de compétitivité (PSCP) pour un montant total de 11 M€ de financement public,
- la création de la base de données de 117 savoir-faire rares dans le cadre de l'action Cart'Tex,
- en termes de communication : la refonte du site Internet, la diffusion de communiqués de presse, la participation collective de 4 entreprises au salon JEC à Paris et de 5 entreprises au salon JEC de Boston, la participation au salon Pollutec avec un stand interpôle (Techtera, Plastipolis, Trimatex et Viameca)
- l'accueil d'une délégation japonaise de 11 personnes (Japan chemical fiber association, universitaires, PME).

c) - Bilan

Les actions poursuivies par le pôle de compétitivité Techtera présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales.

Les missions de montage de projets collaboratifs de recherche et développement, l'accompagnement des PME vers l'innovation, la structuration de projets labellisés dans le cadre du programme d'investissements d'avenir permettant de mobiliser les facteurs principaux de la compétitivité et de générer de la croissance et des emplois dans l'agglomération.

d) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

Sur la base de la mise en application de la nouvelle stratégie 2013-2018, suite à l'évaluation nationale des pôles conduite en 2012, le pôle Techtera interviendra en 2013 sur :

- la poursuite du projet Ecolastane, projet européen visant à créer de la propriété intellectuelle pour la filière textile, à travers le développement de fibres textiles polyester et polyuréthanes pour des applications variées, notamment dans les domaines sports et loisirs,
- l'organisation d'une dizaine d'ateliers de l'innovation répartis sur les thématiques des axes stratégiques du pôle et en partenariat avec les autres pôles de compétitivité et clusters de l'agglomération (innovation textile et lumière, couleur-colorants-teintures, compétitivité-doctorant par exemple),
- l'accompagnement de projets collaboratifs de recherche et développement du montage jusqu'au financement,
- la poursuite de l'action Cart'Tex, qui entre en 2013 dans sa phase de mise en service (création d'un moteur de recherche, accompagnement des acteurs industriels, définition du modèle économique),
- en matière de communication et d'actions internationales : la diffusion de 7 newsletters en anglais et en japonais, l'amélioration du référencement du site en anglais, la conception et la mise en place d'un site en allemand, des actions d'interclustering à travers des rencontres avec le Japon et les clusters européens du textile, le lancement du projet européen Textile 2020 qui associe 8 clusters textiles européens pour des actions de développement international.

Le budget prévisionnel du pôle de compétitivité Techtera pour l'année 2013, d'un montant de 1 035 200 €, est présenté ci-dessous :

Budget prévisionnel 2013 pour le suivi et le financement des porteurs de projet en €

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais généraux	38 900	<i>Produits de gestion :</i>	
personnel salarié	523 000	cotisations	130 000
locations	35 500	prestations	30 000
honoraires prestataires	20 400	prestations de services (salons)	119 700
impôts et taxes	12 000	partenariats	
stratégie, innovation, écosystèmes	55 000	<i>Subventions :</i>	
missions stratégie & prospectives	30 000	Union européenne	52 000
développement international	15 000	Etat	208 700
promotion et communication	214 000	Région Rhône-Alpes	317 800
subventions reversées aux exposants des salons	48 000	Communauté urbaine de Lyon	75 000
dotations aux provisions	43 400	Communauté d'agglomération Porte de l'Isère	12 000
		Saint Etienne Métropole	10 000
		Conseil général de la Loire	10 000
		soutien profession	70 000
Total	1 035 200	Total	1 035 200

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'association Techtera dans le cadre de son programme d'actions 2013.

Ce financement est destiné à soutenir les actions d'animation et de promotion locales et internationales du pôle ainsi que les actions de soutien au développement des PME mises en œuvre par l'association Techtera ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'association Techtera dans le cadre de son programme d'actions 2013 relatif à l'animation du pôle de compétitivité Techtera,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Techtera définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P02O2794.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mai 2013.